



LES REGLES DU CODE DE LA ROUTE

Sens de circulation et priorité à droite

Limitations de vitesse pour les véhicules légers (sauf signalisation contraire)

- En agglomération : 50 km/h
- Routes nationales : 90 km/h
- Voies rapides : 110 km/h
- :
- Autoroutes : 130 km/h

Les véhicules tractant une caravane ne doivent pas dépasser 80 km/h hors agglomération et 90 km/h sur autoroute.

Les amendes peuvent aller jusqu'à 15000kn (2 050€).

Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :

- 0,5g/l
- 0 g/l pour les conducteurs de moins de 25 ans ainsi que les chauffeurs professionnels.

Les amendes peuvent aller jusqu'à 15000kn (2 050€).

La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite.

Usage au volant d'un téléphone tenu en main interdit, kit mains libres autorisé.

Port de la ceinture de sécurité obligatoire à l'avant comme à l'arrière.

- Les enfants ne sont admis à l'avant qu'à partir de 12 ans. Ils doivent voyager dans des sièges adaptés à leur morphologie.

Port du casque obligatoire à cyclo ou à moto, ainsi qu'à vélo pour les enfants jusqu'à 16 ans.

A vélo, le port du gilet la nuit ou lorsque la visibilité est mauvaise est obligatoire.

Equipement obligatoire à bord

- 1 gilet rétroréfléchissant
- 1 triangle
- 1 trousse de secours et ampoules de

rechange. Obligation d'allumer les feux de croisement de jour

- Pour tous en hiver (aux changements d'heure annuels);
- Pour les motos et les cyclos, toute l'année.

Obligation d'équiper son véhicule de pneus hiver (M+S) du 15 novembre au 15 avril

INFOS PRATIQUES

Les lettres d'identification de la carte verte internationale pour la Croatie sont **HR**.

Les stations services sont ouvertes chaque jour de 7h à 19h ou 20h (22h en été). Sur les routes principales et dans les grandes villes, elles sont ouvertes 24h/24h.

Numéros utiles :

- Police : 192 ou 020192 depuis un portable étranger
- Pompiers : 193
- SAMU : 194
- Sécurité civile (DUZS) : 112
- Dépannage : 1987
- Ambassade de France à Zagreb : (01) 48 93 607 (recommandé en cas d'accident grave)



■ Conditions de circulation : consultez le site www.hak.hr

En cas d'accident, la présence de la police pour établir un constat est obligatoire. Tout départ du lieu de l'accident peut être considéré comme un délit de fuite, sanctionné d'une amende de 7000 kn (945€).

Franchir un feu rouge ou conduire en sens interdit est lourdement sanctionné : l'amende s'élève à 1 000 kn (133 €).